

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE VAUXBUIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à 19 heures 30 minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.

Étaient présents : M. David BOBIN, Maire ; M^{me} Claudette QUÉANT, M. Philippe COCHEFERT et M^{me} Régine BARLE, Adjoints au Maire ; M^{me} Emmanuelle DESHAYES, M^{me} Michelle DROUIN, M^{me} Christine JOLLY, M^{me} Lucette LANDANSKI, M. Jean-François LANGLET, M. Luc MOUTON, M^{me} Annick PORRO et M^{me} Chantal TRUFFET, Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés : M. Frédéric LOBJOIS qui donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET ; M. Cyrille LOURDEZ qui donne pouvoir à M^{me} Claudette QUÉANT et M. Yannick TOUSSAINT qui donne pouvoir à M. David BOBIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu légalement délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

DCM. 2015/23 AFFAIRES SCOLAIRES – Activités périscolaires – tarifs
2015/2016

DCM. 2015/24 AFFAIRES SCOLAIRES – Activités périscolaires –
Approbation du règlement de fonctionnement

Le Maire demande que soient ajoutées à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

DCM. 2015/25 TRAVAUX – Rénovation de l'éclairage public dans le lotissement « le Clos des Moines » – Tranches 2 et 3

DCM. 2015/26 PERSONNEL – Renouvellement du poste de l'agent polyvalent en CUI/CAE

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

*

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M^{me} Chantal TRUFFET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

DCM. 2015/23 AFFAIRES SCOLAIRES – Prestations périscolaires – Tarifs 2015/2016

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de revaloriser les tarifs des prestations municipales du temps périscolaire à compter de la rentrée 2015/2016,

OUI le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, décide de :

- **FIXER** comme suit les tarifs des prestations périscolaires :

	Frais d'inscription pour l'année	Prix de l'activité	Réduction famille nombreuse
Garderie du matin	10 € par enfant	Gratuit	
Garderie du soir	10 € par enfant	2 € le ticket (vendu par lot de 10)	À partir du 3 ^e enfant, gratuit pour le 3 ^e enfant
Nouvelles Activités Périscolaires	10 € par enfant Gratuit si paiement des NAP en une fois pour l'année complète	6 € par semaine et par enfant. Paiement par cycle inter-vacances complet Si paiement en une fois pour l'année complète : 200 € par enfant	À partir du 3 ^e enfant, coût des activités à 50% du prix pour le 3 ^e enfant
Cantine	40 € par famille pour les enfants habitant VAUXBUIN	4,40 € le ticket	À partir du 3 ^e enfant, gratuit pour le 3 ^e enfant

	60 € par famille pour les extérieurs		
Stages multisports (vacances de la Toussaint et de printemps)		30 € par enfant pour les enfants habitant VAUXBUIN 40 € par enfant pour les extérieurs	À partir du 3 ^e enfant, gratuit pour le 3 ^e enfant
<u>Si inscription à l'ensemble des activités périscolaires :</u> 30 % de réduction sur le montant total des frais d'inscription			

- **AUTORISER** le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune de VAUXBUIN tout document relatif à l'actualisation des tarifs des prestations périscolaires ;
- **DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites aux comptes 7067 du budget de la commune ;
- **DIRE** que la présente délibération entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

**DCM. 2015/24 AFFAIRES SCOLAIRES – Nouvelles activités périscolaires –
Approbation du règlement intérieur 2015-2016**

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° DCM. 2015/23 en date du 29 juin 2015 fixant les tarifs des prestations périscolaires,

CONSIDÉRANT que pour permettre la bonne organisation des nouvelles activités périscolaires mises en place à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 et pour garantir la sécurité des enfants, il y a lieu de règlement le fonctionnement de ces activités,

VU le projet de règlement intérieur ci-annexé,

Après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** le règlement intérieur relatif à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires ci-annexé.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

DCM. 2015/25 TRAVAUX – Rénovation de l'éclairage public dans le lotissement « le Clos des Moines » – Tranches 2 et 3

Le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la réalisation de travaux de mise aux normes de sécurité de l'éclairage public dans le lotissement « le Clos des Moines ». Ces travaux ont déjà fait l'objet d'une première tranche en 2014.

Sont concernés au titre des tranches 2 et 3 les aménagements suivants :

- Pour la tranche 2 : remplacement de 14 mâts et lanternes pour un coût total de travaux s'élevant à 29 883,52 € HT ;
- Pour la tranche 3 : remplacement de 10 mâts et lanternes pour un coût total de travaux s'élevant à 18 958,98 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre des points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux précédemment mentionnés, la contribution de la commune s'élève donc à :

- Pour la tranche 2 : 22 127,81 €
- Pour la tranche 3 : 13 783,57 €

Il est possible que cette contribution soit actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Aussi, le Conseil municipal,

OUI l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, décide de :

- **ACCEPTER** le remplacement des nouveaux équipements d'éclairage public dans le lotissement « le Clos des Moines » ;
- **RÉALISER** la tranche 2 de travaux sur l'année 2016 et d'inscrire au budget de cet exercice les crédits correspondants ;
- **PRÉVOIR** la réalisation de la tranche 3 durant l'année 2017 et d'inscrire au budget de cet exercice les crédits correspondants ;
- **S'ENGAGER** à verser à l'USEDA les contributions demandées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

DCM N° 2015/26 PERSONNEL – Renouvellement de poste de l’agent polyvalent en CUI/CAE

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a recruté un agent polyvalent en contrat unique d’insertion/contrat d’accompagnement dans l’emploi (CUI/CAE). Celui-ci fait l’objet d’un conventionnement avec Pôle Emploi.

Ce contrat a été conclu sur la base de 20 heures de travail hebdomadaire, l’État finançant le contrat à hauteur de 70%.

Ce contrat arrive à terme le 31 août 2015 mais il peut être renouvelé pour une période d’un an, à savoir du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Aussi, le Conseil municipal,

OUI l’exposé du Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de confier à un agent polyvalent les missions d’encadrement à la cantine scolaire et d’entretien des locaux,

Après en avoir délibéré, décide de :

- **RENOUVELER** pour une durée d’un an, à compter du 1^{er} septembre 2015, le poste d’agent polyvalent en CUI/CAE ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **S’ENGAGER** à inscrire au budget 2016 les dépenses et recettes correspondantes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Fait à VAUXBUIN, le 7 juillet 2015

Le secrétaire de séance,
Chantal TRUFFET

Le Maire,
David BOBIN

FEUILLET DE CLÔTURE

de la réunion du Conseil municipal

du 29/06/2015

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations suivantes :

DCM. 2015/23 AFFAIRES SCOLAIRES – Activités périscolaires – Tarifs
2015/2016

DCM. 2015/24 AFFAIRES SCOLAIRES – Activités périscolaires –
Approbation du règlement de fonctionnement

DCM. 2015/25 TRAVAUX – Rénovation de l'éclairage public dans le
lotissement « le Clos des Moines » – Tranches 2 et 3

DCM. 2015/26 PERSONNEL – Renouvellement du poste de l'agent polyvalent
en CUI/CAE

Ont signé les membres présents :

David BOBIN		Lucette LANDANSKI	
Claudette QUÉANT		Jean-François LANGLET	
Philippe COCHEFERT		Cyrille LOURDEZ	<i>Excusé. Pouvoir à Claudette QUÉANT</i>
Régine BARLE		Luc MOUTON	
Frédéric LOBJOIS	<i>Excusé. Pouvoir à Jean-François LANGLET</i>	Annick PORRO	
Emmanuelle DESHAYES		Yannick TOUSSAINT	<i>Excusé. Pouvoir à David BOBIN</i>
Michelle DROUIN		Chantal TRUFFET	
Christine JOLLY			